



Centre Communal d'Action Sociale



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-269501466-20231215-DEL_231215_02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 21/12/2023

Affichage 21/12/2023

Pour le Président du CCAS par délégation Tony MARTINS Directeur



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an deux mil vingt-trois, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni le 15 décembre à la mairie à 18 heures, sous la présidence de Laurence MARINIER, Vice-Présidente du C.C.A.S.,

PRÉSENTS : Frédéric MOREIRA, Marie-Claude CLAIN, Cédric BEN AMMAR, Béatrice PRIEZ, Jean-Luc SAVARY, Joël ROMAN.

EXCUSÉS : Laurent LINQUETTE, Benoit DUFOUR, Pascale SAVARY, Morteza NOZARIAN, Benjamin BENSOUSSAN, Hugues GOB.

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2024 DU CCAS ANNEXE « AIDE A DOMICILE »

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1612-4 et L.1612-6 ;

VU l'arrêté du 15 décembre 2022 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M22 applicable aux établissements et services publics sociaux et médico-sociaux ;

VU la délibération du Conseil d'Administration en date du 17 novembre 2023 présentant le rapport d'orientation budgétaire 2024 ;

VU le rapport joint en annexe relatif au budget primitif 2024 accompagné du document budgétaire complet ;

VU le rapport de Laurence MARINIER exposant les grandes lignes budgétaires du budget primitif 2024 du CCAS annexe « aide à domicile » ;

CONSIDÉRANT que les dispositions de ce budget sont conformes aux choix du Conseil d'Administration du CCAS ;

CONSIDÉRANT que l'équilibre du budget du CCAS annexe « aide à domicile » 2024 est atteint et s'établit ainsi :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRES	BP 2024	BP 2023 (rappel)
002 EXCÉDENT REPORTE FONCTIONNEMENT	0,00	115 123,55
018 AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION	602 005,00	469 414,56
TOTAL RECETTES RÉELLES	602 005,00	584 538,11
TOTAL RECETTES D'ORDRE	0,00	0,00
TOTAL RECETTES	602 005,00	584 538,11

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRES	BP 2024	BP 2023 (rappel)
011 CHARGES A CARACTÈRE GENERAL	10 450,00	20 360,00
012 CHARGES DE PERSONNEL	582 218,00	550 823,00
016 DÉPENSES AFFÉRENTES A LA STRUCTURE	8 410,00	13 355,11
TOTAL DÉPENSES RÉELLES	601 078,00	584 538,11
016 DÉPENSES AFFÉRENTES A LA STRUCTURE	927,00	0,00
TOTAL DÉPENSES D'ORDRE	927,00	0,00
TOTAL DÉPENSES	602 005,00	584 538,11

RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRES	BP 2024	BP 2023 (rappel)
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT REÇUES	800,00	15 825,20
TOTAL RECETTES RÉELLES	800,00	15 825,20
28 AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	927,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE	927,00	0,00
TOTAL RECETTES	1 727,00	15 825,20

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRES	BP 2024	BP 2023 (rappel)
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00	6 000,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	800,00	9 825,20
TOTAL DÉPENSES RÉELLES	800,00	15 825,20
TOTAL DÉPENSES D'ORDRE	0,00	0,00
TOTAL DÉPENSES	800,00	15 825,20

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE par chapitre, la section de fonctionnement du budget primitif du CCAS annexe « aide à domicile » pour l'année 2024, joint en annexe, arrêtée en dépenses et en recettes à 602 005,00 euros ;

APPROUVE par chapitre, la section d'investissement du budget primitif du CCAS annexe « aide à domicile » pour l'année 2024, joint en annexe, arrêtée en suréquilibre en dépenses à 800 euros et en recettes à 1 727,00 euros.


NOTE que le budget du CCAS annexe « aide à domicile » reste en suréquilibre sans être considéré en déséquilibre.

NOTE que la subvention de fonctionnement figure à l'annexe IV B8 de la maquette budgétaire du Budget Primitif 2024 principal de la ville.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le **21 DEC. 2023**

Pour le Président du CCAS,
par délégation


Laurence MARINIER
Vice-Présidente

